



Bassin Loire-Bretagne
Bassin de la Vienne
Affluent de la Vienne
Longueur : 68 km
Bassin versant : 355 km²
Source : BD CARTHAGE®

La MAULDE

Directive Cadre sur l'eau.

La directive 2000/60/CE du parlement européen et du conseil du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire de l'eau, communément appelée Directive cadre sur l'eau (DCE) a pour objet de définir des masses d'eau, unité d'évaluation de la DCE, agrégation des tronçons élémentaires qui la compose et appartenant à une seule hydroécocorégion.

La Maulde est concernée par les masses d'eau suivantes : « La Maulde et ses affluents depuis sa source jusqu'à la retenue de Vassivière » (code européen FRGR1390), « Retenue de Vassivière » (code européen FRGL034), « La Maulde depuis la retenue de Vassivière jusqu'au complexe de Villejoubert » (code européen FRGR0371b), « Complexe de Villejoubert » (code européen FRGL157).

Hydrométrie

Les débits caractéristiques de la Maulde sont mesurés à la station hydrométrique de Peyrat-le-Château (code L0123030) ; Cf. *Rubrique Hydrométrie*. Une station (code L0123020) a été mise en service à Saint-Martin-Château (Moulin de l'Age) entre 1968 et 1990.

Qualité

La Maulde a été affectée d'un objectif de qualité 1A (qualité excellente) jusqu'au lac de Vassivière où son objectif devient 1B (bonne qualité). Elle est classée en deuxième catégorie piscicole en aval du barrage du lac de retenue du Mont Larron ; les lacs de retenue du Mont Larron et de Vassivière sont également classés en deuxième catégorie. La DIREN Limousin a réalisé des études de qualité en 1994, 1995 et 1996.

Il n'y a pas de point du Réseau National de Bassin (RNB) sur la Maulde. Un réseau départemental complémentaire (à celui du RNB) est mis en œuvre depuis mai 2001 selon un protocole Agence de l'Eau Loire-Bretagne - Conseil Général de la Haute-Vienne ; il comprend un point de mesure sur la Maulde à l'amont de Peyrat-Le-Château (code 75890). Les résultats sont à demander au Conseil Général de la Haute-Vienne (Direction du Développement, Service Eau et Assainissement, 43, avenue de la Libération, 87000 LIMOGES, tél 05.55.45.10.10).

Pour en savoir plus : « La qualité des cours d'eau en Limousin, 10 années de suivi 1997 à 2006, Exploitation des données du Système d'Évaluation de la Qualité des Eaux », Plaquette DIREN Limousin, 26 pages ; Cf. *Rubrique Qualité des eaux superficielles*.

Avec la mise en place de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE), le réseau qualité devient le suivant :

Réseaux de mesures des eaux superficielles en Limousin en 2008

Code station	Localisation générale	Ancien réseau	Réseau 20088
04075885	Amont général		DCE-REF (référence)
04075887	Aval Vassivière		DCE-RCS (contrôle de surveillance)
04075890	Amont Peyrat-le-Château	RCD	RCD

Réglementation

Au plan réglementaire, la Maulde, à l'aval de la cascade des Jarreaux, est une rivière classée pour la protection des poissons migrateurs par décret du 1^{er} avril 1905 et par arrêtés

du 2 janvier 1986 et du 27 avril 1995 en application de l'article L 432-6 du Code de l'environnement.

Intérêt écologique et patrimonial

L'intérêt écologique de la Maulde a été confirmé par l'inventaire ZNIEFF (citées d'amont en aval) : Etang de Tralasnagne (type I), Lac de Vassivière (type II dont plusieurs landes et zones humides ont fait l'objet de proposition de site d'importance communautaire dans le cadre de la mise en place du réseau Natura 2000 (numéro SPN 7401145) et dont le document d'objectif (DOCOB) a été approuvé le 3 septembre 2003), Tourbière de L'Espinassoux (type I), Vallée de la Maulde vers Chataignoux-Fafreix (type I), Tourbière de Favareillas (type I et en partie proposée au réseau Natura 2000) ; Cf. *Rubriques Nature\ZNIEFF et Nature\Natura 2000*.

L'étude menée par la Délégation Régionale Auvergne-Limousin du Conseil Supérieur de la Pêche¹ (brigades départementales de la Corrèze, Creuse et Haute-Vienne) en juillet 1998 : « Présence de l'écrevisse à pattes blanches *Austropotamobius pallipes* en Limousin, propositions de sites Natura 2000 » a fait état de la présence (remarquable pour la région Limousin) de cette espèce protégée par la Directive Habitat dans le Ruisseau de La Brousse (commune de Bujaleuf), affluent de la Maulde.

Plusieurs sites inscrits ont été définis en liaison avec la Maulde : Sites du lac de Vassivière (10 janvier 1964), Cascade des Jarrauds et bourg de Saint-Martin-Château (9 novembre 1990) et le Château de Muraud (communes de Saint-Denis-des-Murs et Saint-Léonard-de-Noblat, 15 mars 1946) à la confluence avec la Vienne ; Cf. *Rubrique Nature\Sites*.

Mise à jour : octobre 2008

¹ Devenu Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA) par décret du 25 mars 2007 en application de la loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques du 30 décembre 2006.